

L'AUTORITÉ PATERNELLE...

L'autorité paternelle est, de toutes, la plus tyrannique, parce qu'elle est sans limite, parce qu'elle s'exerce sans contrôle et sans crainte de représailles, du moins immédiates, de la part de l'opprimé.

Comment se fait-il que dans ce groupement naturel, la famille, qui devrait reposer tout entier sur l'amour, l'autorité soit venue s'immiscer et en faire une image réduite de la société la plus despotique qu'il soit possible de rencontrer? Comme toute autre autorité, elle est issue de l'antagonisme créé par la lutte pour la vie.

Dans la famille primitive, le mâle, étant le mieux doué au point de vue de la force physique, se trouvait naturellement désigné pour affronter les risques et les dangers extérieurs inhérents à la recherche de la subsistance commune, tandis que la femme, retenue au logis par les inconvénients de son sexe, s'attribuait les occupations ménagères et se chargeait des soins à donner à la progéniture.

En raison de l'importance du rôle échu au mâle, de la vigueur et de la bonne santé de qui dépendait le bien-être de tous, un certain nombre d'avantages et de privilèges étaient concédés à l'homme dont la vie semblait plus précieuse et plus indispensable à l'intérêt général. Il bénéficiait, pour l'entretien de sa force musculaire, des meilleurs morceaux, pendant que sa plus grande expérience puisée au cours des luttes extérieures, faisait prévaloir son avis dans les délibérations familiales.

La prépondérance acquise par l'homme au sein de la famille a une origine analogue à celle que s'arrogeaient insensiblement les prêtres, les guerriers, les devins, les rois et tous les dirigeants des sociétés humaines.

Je ne crois pas que l'autorité soit née primitivement de l'asservissement brutal du fort par le faible. Il me paraît plus plausible de supposer la formation d'une caste privilégiée composée d'hommes doués d'une faculté d'observation et d'une ingéniosité plus grandes, que la masse ignorante faisait bénéficier d'avantages spéciaux, en raison des services rendus à la communauté. Cette caste aurait acquis par la suite, insensiblement, une sorte de souveraineté subdivisée plus tard, en différents pouvoirs religieux, militaire, juridique, politique, et perpétuée ensuite, grâce à un antagonisme adroitement entretenu entre les éléments gouvernés et leur maintien systématique dans l'ignorance des causalités.

Ainsi dut s'établir l'autorité de l'homme dans la famille. Comme les autres, cette autorité est donc le fruit d'une usurpation confirmée dans la suite, grâce à la faiblesse de ses victimes.

Dans un précédent article, je l'ai comparée à l'autorité militaire qui exige du subordonné une obéissance passive. Bien plus, elle est pire. L'autorité militaire s'exerce sur des jeunes gens dont le cerveau a atteint déjà un certain développement, acquis une certaine force de résistance aux influences extérieures. Son action n'est jamais que momentanée. L'annihilation de la personnalité qu'elle poursuit et qu'elle obtient la plupart du temps est toujours limitée à un nombre d'années assez restreint pour que l'homme une fois dégagé de son influence pernicieuse, puisse, s'il se trouve ensuite placé dans des conditions sociales plus favorables à l'épanouissement de son esprit d'initiative, reprendre possession de sa liberté morale et se décrocher entièrement du servilisme obligatoire dont il reçut l'empreinte passagère.

L'autorité paternelle, elle, pèse sur l'enfant du moment de sa naissance jusqu'au jour où il a acquis son entier développement cérébral. Elle le circonviert à une époque où son cerveau malléable à merci est livré sans armes à toutes les influences diverses auxquelles il sera soumis. C'est dire qu'elle a une action décisive sur l'éclosion de la personnalité de l'enfant, action d'autant plus néfaste quelle s'exerce avec plus d'intensité. Car, de même que toute autorité en général, elle est d'autant moins funeste en ses effets, que ses manifestations sont plus rares.

Alors, durable et décisive est son influence sur l'esprit de l'enfant et sur la formation ultérieure de son caractère. En raison de la susceptibilité et de la réceptivité si tendres de l'organe sur lequel elle agit, les

premières impressions qu'elle y empreint sont indélébiles. Elle a pour effet d'accoutumer l'individu à l'obéissance, c'est-à-dire à l'annihilation de sa personnalité, à l'avilissement plus ou moins profond de son caractère.

Or, n'est-ce point au caractère que se mesure la valeur de l'homme? N'est-ce pas le caractère qui, par sa qualité intrinsèque, revêt les actes humains de leur aspect particulier, leur donne leur physionomie propre, leur imprime leur cachet, en rehausse le ton, en accuse les reliefs et, plus ou moins, nous force alors à l'estime, à l'admiration.

Je crois avoir suffisamment démontré dans de précédents articles que la liberté est le moyen d'éducation le plus heureux, parce qu'elle a pour résultat le développement chez l'enfant de l'esprit d'initiative, parce que par la gymnastique intellectuelle qu'elle lui impose, elle contribue à fortifier son esprit et à rehausser son sens moral. L'autorité produit les effets contraires: timidité, médiocrité de l'esprit, hypocrisie, dissimulation, avilissement général du sens moral, tels sont ses fruits.

Elle doit donc être bannie et non seulement en raison de ses mauvais résultats, mais à cause de l'absurdité de son principe. Pas plus que toute autre autorité, l'autorité paternelle ne repose sur rien. Elle n'est que la perpétuation d'un privilège érigé, par la suite, en droit, ayant pu avoir une raison d'être à une époque où l'homme mal armé pour la lutte contre les ambiances défavorables, était contraint de chercher dans une unité d'action rigoureusement disciplinée un surcroît de force combative dont la nature ne l'avait pas pourvu. Mais elle est devenue aujourd'hui, de par les successives conquêtes de l'homme sur les forces naturelles qu'il a su en partie adapter à la réalisation de son bien-être, une superfétation, un abus, une injustice dont les victimes sont les êtres les plus faibles et les plus dignes d'affection et de respect.

Je voudrais donc que les pères comprissent l'illégitimité de ce qu'ils considèrent comme leurs droits; qu'ils fissent enfin abnégation de ce privilège qui de temps immémorial leur est dévolu et dont l'origine se perd dans la nuit de ces temps sauvages et barbares où la force brutale primait la raison encore embryonnaire. Qu'ils sachent bien qu'ils n'ont rien, absolument rien à exiger de l'enfant, que sa personnalité vaut la leur et que si quelque avantage doit être départi, c'est le plus faible qui en doit bénéficier.

Ainsi le veulent la raison, le sentiment et la justice!

André GIRARD.

P.S.: A propos de mon article «*Suicide d'enfant*», un de nos lecteurs qui a pensé se reconnaître dans le père de l'enfant dont je racontais le martyre, nous a adressé une lettre de menaces, qui devrait rester sans réponse, dans laquelle il affirme la fausseté complète de mon récit, et exige une rectification.

Je ferai observer à notre irascible correspondant que n'ayant nommé personne je n'ai de rectification à accorder à personne, et je lui demanderai, si, comme il le prétend, l'histoire est fautive d'un bout à l'autre, qu'est-ce qui a pu lui faire supposer qu'il s'agissait de lui.

André GIRARD.
